

Nom(s), prénom(s) :

À Abense de bas...., le 12 septembre 2023

Frantxo

CAMUS.....

À Monsieur le Commissaire enquêteur

Adresse :

Harrieggia, 4 chemin d'Ainharp 64130 Viodos Abense de  
bas.....

.....

.....

Ou courriel : [.....](mailto:.....)

*Objet : enquête publique projet « voie de la Soule » du Département 64 –*

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par le présent courrier je veux vous faire part de mon **refus de reconnaître d'utilité publique** le projet « Voie de la Soule » porté par le Département. Il consiste à la réalisation d'une voie nouvelle d'Abense de bas à Espes en utilisant, en partie, l'ancienne voie ferrée.

Alors que les politiques publiques poussent à la sobriété dans tous les projets et que l'artificialisation des sols est restreinte par la loi, cette nouvelle route serait une aberration et ce, à plusieurs titres :

1. Le Département a déjà élargi la route actuelle, elle possède actuellement les caractéristiques suffisantes pour répondre au flux de circulation de la RD 11. D'après les relevés routiers effectués par les services techniques en 2019, on ne constate pas une augmentation du trafic (entre 4400/4800 véhicules jour dont 5% de poids lourds) mais plutôt un tassement de celui-ci.
2. Le Département a effectué en 2013, une étude d'aménagement de la route actuelle pour sécuriser les sorties des riverains et avoir une circulation apaisée entre vélos, piétons et véhicules, dans la traverse d'Abense de Bas. Cette étude peut être poursuivie sur Espes où la même problématique existe : sorties de riverains difficiles, vitesse réglementaire non respectée, aménagement piétons, vélos inexistantes. Je joins le plan de cette étude d'aménagement.
3. Les emprises foncières agricoles sont énormes au vu du projet : 800m à travers champs pour 2km100 de route nouvelle. Le coût est également élevé pour le gain de temps escompté (moins d'une minute)
4. L'impact sur les propriétés bâties est très fort : Perte de 45% du terrain à Abense sur une parcelle bâtie de 990m2 et nouvelle route proche de l'habitation, murs anti bruits à 2 ou 3m d'une autre maison à Espes, contre allée, partie sud du projet, qui rendrait l'accès difficile/ impossible à certains véhicules et 800m de distance supplémentaire pour les riverains.
5. Réaliser cette nouvelle voie contrarierait la réalisation d'une voie verte (piétons, cyclistes) sur l'ancienne voie ferrée de Mauléon à Charritte de Bas (8kms)
6. La sécurité routière est un souci primordial pour tout aménageur. La réalisation d'une route nouvelle, rectiligne avec carrefours classiques, incite à la vitesse et peut engendrer des accidents d'une grande gravité.
7. Quel serait l'avenir de la route actuelle si la nouvelle voie se réalisait ? Elle ressemblerait sûrement aux traversées de Viodos et d'Undurein qui sont restées en l'état depuis la réalisation de leurs déviations. De plus, dans le dossier d'enquête publique, il est mentionné que près de 30% du trafic resterait sur l'actuelle RD 11, déclassée en voies communales. Les communes supporteront seules les aménagements nécessaires de la route déclassée.

**Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet voie nouvelle et je reste persuadé que les maîtres d'ouvrage (Département et communes) devraient mutualiser leurs efforts pour aménager et sécuriser la route départementale existante n°11.**